

Référendum contre la 5e révision de l'AI

Non au démantèlement de l'assurance invalidité

L'offensive de la droite dans tous les domaines de la sécurité sociale vise à réduire les prestations et à faire porter les coûts sociaux sur les salarié-e-s eux-mêmes. Maintenant, c'est pour l'assurance invalidité que le chantage se répète. En prétendant lutter contre les prétendus "profiteurs" des assurances sociales, ce sont nos droits sociaux chèrement acquis, et pour lesquels nous cotisons, qui sont attaqués.

Les exclus du monde du travail ne font que croître, ainsi que le nombre de rentes pour invalidité: plus de 65% des bénéficiaires en dix ans (de 3,2 à 5% de la population active). Les rentes pour maladie psychique ont doublé dans cette période, surreprésentées chez les jeunes et les plus de 50 ans. De nombreuses enquêtes officielles mettent en évidence une augmentation de la souffrance au travail, en particulier psychique, liée à la dégradation des conditions de travail. La responsabilité de la crise actuelle de l'AI n'est pas le fait de personnes handicapées qui abuseraient de la loi mais bien plutôt des abus dans le monde du travail lui-même !

La droite et le patronat veulent assainir l'AI sur le dos des personnes handicapées

L'augmentation des charges de 60% a entraîné un déficit croissant (8 milliards fin 2005), avec un accroissement de la dette chiffré à 2 milliards par an. Pour la réduire, le Département fédéral de l'Intérieur a annoncé en 2005 l'objectif de 485 millions d'économies annuelles jusqu'en 2025.

L'essentiel des mesures de la 5ème révision exprime la volonté des milieux bourgeois de porter atteinte au système de sécurité sociale en réduisant l'accès aux prestations et en diminuant les prestations elles-mêmes.

Le nouvel objectif annoncé est une diminution de 30% de nouvelles rentes AI par rapport à 2003. Les Offices AI ont déjà réduit celles-ci de 30% entre

2003 et le 1er semestre 2006 ! Le taux de refus a augmenté de 50% !

Priorité à la réinsertion: une totale hypocrisie

Prétendre que la réinsertion doit aujourd'hui être la priorité de l'AI est une totale hypocrisie: cette priorité est inscrite dans la loi depuis plus de quarante ans avec le succès que l'on connaît ! Les différentes phases de récession économique et l'accroissement des exigences dans le monde professionnel ont déjà contraint les Offices AI à accroître le nombre de rentes au détriment de la réinsertion. Et de nombreux employeurs eux-mêmes ont préféré en-voyer leurs salariés à l'AI pour réduire leurs charges sociales.

Les personnes handicapées mises sous pression

Le principe de la nouvelle loi veut que la rente ne soit versée que si les mesures de réadaptation ne peuvent assurer le maintien ou le retour à la vie professionnelle selon les critères d'attente de ce qui est "raisonnablement exigible de la part de l'assuré". Et selon une révision toujours plus restrictive des critères médicaux établis par les seuls médecins des Offices AI et des services médicaux régionaux. Un renforcement de l'obligation de collaborer est mis en place, avec des mesures contraignantes et des sanctions. Les mesures de détection précoce de la nouvelle loi portent atteinte à la confidentialité et au secret médical. Les médecins sont déliés de



leur obligation de garder le secret. Vous pourriez être dénoncé par votre employeur auprès de l'AI dès les premiers mois d'une absence.

En effet, l'obligation de communiquer les informations diverses dans cette phase de collaboration étroite entre l'employeur et l'Office AI est la condition pour la poursuite de la procédure. Il n'y a par contre aucune protection contre le licenciement dans ces mesures.

Des prestations en diminution: le transfert vers l'assistance publique annoncé!

La durée minimale de cotisation est allongée à 3 ans. Le droit au rétroactif est supprimé: droit aux prestations au plus tôt

six mois après le dépôt de la demande. D'autres restrictions ont été adoptées: suppression du supplément de carrière, harmonisation indemnités journalières AI avec AC, prise en charge des mesures médicales par l'assurance maladie sauf pour les infirmités congénitales, suppression des rentes complémentaires pour conjoints en cours, suppression du minimum garanti pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les rentes versées à l'étranger seront adaptées au pouvoir d'achat du pays en question.

Un financement remis à plus tard...et le patronat épargné!

Le relèvement du taux de co-

tisation AI de 0,1% (de 1,4 à 1,5%), soit 300 millions de recettes, ou l'augmentation de la TVA de 0,8 point dès 2008 ont été dissociés du vote de la 5e révision: on verra plus tard!

Alors que des mesures incitatives financières sont prévues pour "stimuler" les employeurs dans l'octroi de places de travail pour les personnes handicapées, aucune mesure contraignante pour les employeurs n'a été acceptée.

C'est pourquoi nous vous invitons à signer le référendum contre la 5e révision de l'assurance invalidité!

Dans ce numéro :

Voter "comme il faut"!

Les raisons de voter deux fois OUI le 26 novembre au milliard de cohésion pour les pays de l'Est et aux allocations familiales fédérales.

3

Tchô, Ismail!

Ismail Türker quitte le secrétariat du SIT, mais pas la militance... L'occasion de rendre hommage à son action syndicale.

4

Transports peu publics

Les entreprises sous-traitantes des TPG refusent de conclure une convention collective avec les syndicats... Voilà un bon exemple des méfaits des privatisations.

4

Le fric... et le reste

Les négociations dans le secteur du gros oeuvre du bâtiment sont périlleuses. Au delà de leur revendication salariale légitime, les travailleurs ne veulent pas d'une détérioration de leurs conditions de travail, déjà bien précaires.

5

Ni-ni moitié moitié

La politique du Conseil d'Etat "ni économies, ni dépenses en plus" met en cause les postes et les conditions de travail dans les EMS. Le personnel (se) manifeste.

6

Mauvaise pièce

Le sinistre feuilleton du Grand Théâtre continue. Mais la comédie est depuis longtemps devenue trop tragique pour nous faire rire.

6

Emploi et chômage

Tout ce qu'il faut savoir sur les projets de loi en matière de traitement cantonal du chômage. A quelle sauce vont être mangés-e-s les chômeurs-euses en fin de droits.

8

Vive la nouvelle internationale syndicale!



Dans l'histoire du mouvement ouvrier, depuis la révolution industrielle, les organisations de salarié-e-s se sont toujours adaptées, avec plus ou moins de rapidité, aux évolutions économiques. Des premières sociétés ouvrières du 19e siècle au syndicat de branche ou interprofessionnel du 20e siècle, il s'agissait de trouver les meilleures formes d'organisation de défense des intérêts des salarié-e-s.

En fonction de projets syndicaux spécifiques, les structures nationales et internationales du syndicalisme ont ainsi traduit une évolution des moyens d'action syndicaux en réponse aux évolutions du capitalisme. La fin de la guerre froide et surtout le développement d'un capitalisme essentiellement financier à l'échelle mondiale ne se sont pas traduits immédiatement par une transformation des centrales syndicales internationales. Pourtant la volatilité des capitaux et les délocalisations

d'entreprises nécessitaient de nouvelles structures syndicales capables de dépasser les strictes frontières nationales ou continentales lorsqu'il s'agit d'affronter des multinationales. De même, le rôle de plus en plus important d'organismes supranationaux comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le FMI ou la Banque Mondiale ne permettent plus de limiter le champ d'intervention syndicale aux seuls Etats-nations.

La création, le 1er novembre à Vienne, de la Confédération syndicale internationale (CSI) à l'initiative de plus de 300 syndicats de 156 pays constitue l'amorce d'une nouvelle réponse syndicale à la mondialisation. Née de la fusion de la CISL, laïque et réformatrice, et de la CMT, essentiellement chrétienne, la nouvelle confédération représente 166 millions de membres à travers le monde. Il ne reste qu'une autre confédération, la Fédération syndicale mondiale surtout composée de syndicats uniques des pays communistes, au côté de la CSI.

Ce qui est intéressant dans cette création, ce n'est pas seulement le fait qu'elle favorise l'unité d'action

et la possibilité de campagnes syndicales transnationales. C'est surtout qu'elle se fonde sur une volonté de développer un syndicalisme de transformation sociale et non pas seulement de représentation dans des institutions internationales. Car les évolutions sociales et économiques de ces dernières décennies n'ont pas seulement modifié les règles de la production ou de la finance. Elles ont également bouleversé le rôle du politique en limitant le pouvoir des peuples et des Etats sur la maîtrise de leurs conditions d'existence.

La création d'une centrale syndicale internationale participe à la constitution d'une société civile internationale forte, capable de répondre à cette dépossession des peuples et à la primauté de l'économie sur la politique. Elle doit être également l'instrument d'une plus grande solidarité entre les travailleurs-ses du Nord et ceux du Sud au moment où le fossé entre sociétés riches et pauvres s'accroît. Au nom du syndicat local - mais internationaliste - qu'est le SIT, bienvenue à la CSI!

Hervé Pichelin

Contre le démantèlement de l'assurance invalidité : Signez le référendum

Le dernier comité SIT a été décidé de soutenir le référendum contre la cinquième révision de l'Assurance invalidité. L'USS (Union syndicale suisse) ayant décidé que c'était "d'abord aux organisations des personnes directement concernées par cette révision qu'il incombe de décider si elles veulent combattre cette dernière ou non", ce sont finalement deux petites organisations de personnes handicapées, des sections cantonales de syndicats, des organisations politiques de gauche, etc, qui ont lancé le référendum. La Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés a également renoncé à soutenir le référendum. Le SIT a depuis le début de la révision, dénoncé le fait de vouloir assainir les finances de l'AI sur le dos des travailleurs-euse-s fragilisés-e-s, sur qui la loi s'acharnerait à tenter de les réinsérer sans responsabiliser pour autant le monde du travail et leurs employeur-e-s, ainsi que sur le dos des personnes handicapées en supprimant certains de leurs droits.

Nous sommes convaincus comme il a été dit dans SIT-info que la révision a pris le problème par le mauvais bout. Il est urgent de responsabiliser le monde du travail et leurs différent-e-s acteur-trice-s face à leurs agissements et pratiques organisationnelles:

- augmentation des exigences de productivité (rythme de travail plus soutenu, pratique des heures supplémentaires régulières, ...);
- généralisation des horaires de travail atypiques (travail sur appel, travail auxiliaire,...);
- harcèlement moral et sexuel en augmentation;
- individualisation des rapports de travail, salaire au mérite.

Tout cela conduit à une maltraitance généralisée, et à un "pétage de plombs" sous contrôle médical.

Le patronat doit impérativement être intégré dans cette 5ème révision d'une façon ou d'une autre. Cela permettrait de donner enfin une chance à un des objectifs de la loi sur l'AI inscrit depuis 40ans, de réintégration ou de non-exclusion des travailleur-euse-s du monde du travail.

Aucun secteur n'est épargné par la dégradation des conditions de travail et syndicalement nous ne pouvons tolérer qu'une pression supplémentaire soit mise sur les travailleur-euse-s ce qui serait totalement contre-productif et pour l'économie, mais avant tout pour un développement du bien-être général.

L'ensemble des nouvelles statistiques ne fait que confirmer le durcissement des conditions de travail, la dernière en date est celle de l'augmentation significatif du travail le soir et la nuit selon une étude de l'office fédéral de la statistique.

Le lancement de ce référendum doit permettre de relancer le débat sur la responsabilité de chacun face à la santé et aux conditions de travail, ainsi aussi qu'au besoin impératif d'un financement additionnel de l'AI qui reste toujours d'actualité.

Nous devons recueillir 50'000 signatures, avec un délai de renvoi des listes au SIT au 15 janvier au plus tard. Faites signer autour de vous.

Attention: Seuls les électrices et électeurs de nationalité suisse résidant dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature.

RÉFÉRENDUM

contre la modification du 6 octobre 2006 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.59s.), que la modification du 6 octobre 2006 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs de nationalité suisse résidant dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuées à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique	NOM	Prénom	Date de naissance (jour / mois / an)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contre-signe (maître d'hôtel)
1								
2								
3								
4								
5								
6								

Expiration du délai référendaire: 25 janvier 2007

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau:

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Cette liste entièrement ou partiellement remplie doit être renvoyée au plus vite (mais au plus tard le 15 janvier!) au:
Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
16 rue des Chaudronniers - Case postale 3287 - 1211 Genève 3
...qui transmettra à la "Coordination contre la 5e révision de l'Assurance Invalidité".
Ce comité référendaire se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électrices des signataires.
D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse ci-dessus ou par téléphone au 022 818 03 00.

Le "milliard de cohésion", ou: L'arbre qui cache la forêt

Les référendaires ont réussi à imposer l'idée que ce sera sur une question de gros sous, puisque tout le monde ou presque reprend le thème du "milliard de cohésion". Et leurs arguments se résument à des calculs d'épiciers de quartier : c'est trop d'argent et on ferait mieux de l'utiliser chez nous. Double imposture. D'abord, l'objet de la votation, ce n'est pas seulement le milliard montré du doigt, mais toute la loi sur la coopération avec les pays de l'Est, des Balkans à l'Asie centrale, en passant par le Caucase, avec comme enjeu des centaines de projets utiles à des populations dans le besoin. Ensuite, les référendaires ne se trouvent jamais, ici, dans le camp de celles et ceux qui défendent les budgets sociaux ou la cause des précaires, des chômeurs, des démunis : ce n'est pas demain qu'ils vont attribuer à ces derniers l'argent "économisé". Non : ce tir de barrage contre le "milliard" est une diversion qui cache d'autres cibles: l'Europe, la solidarité internationale, l'ouverture au monde.

Parmi les arguments favorables au "milliard", on entend trop, à mon goût, de propos intéressés : c'est un bon investissement pour les débouchés de l'économie suisse et, aidés, les plombiers polonais resteront chez eux. Je ne suis pas sûr que cela puisse convaincre une partie au moins des citoyens et citoyennes, qui ne se sentent pas une vocation particulière à se faire les promoteurs d'une économie de marché dont ils goûtent ici des fruits plutôt amers, et qui sont partisans de la libre circulation des personnes.

Les raisons que j'ai de voter oui sont autres. Elles se trouvent du côté des valeurs, que je défends ici aussi bien qu'ailleurs.

Un principe de responsabilité d'abord : ce qui est en jeu, au-delà des intérêts immédiats, c'est de combattre les inégalités où qu'elles se trouvent, car c'est la condition pour construire à terme l'équilibre nécessaire à un monde plus juste, plus paisible, plus équitable. Pour cela, il faut regarder plus loin que le bout de son porte-monnaie.

Une volonté d'ouverture ensuite: je crains que cette votation ne soit l'occasion (recherchée) d'une glissade supplémentaire vers le bunker du réduit national. Menaces hier sur l'acceptation de l'autre (l'étranger, le réfugié), aujourd'hui sur la collaboration avec l'Est et demain sur la coopération avec le Sud (si l'on en croit de récents dérapages verbaux sur l'Afrique). Il faut dire "stop" à cette spirale descendante de l'enfermement. Nous vivons dans un seul monde et nous n'avancerons que tous ensemble, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Que l'arbre du milliard ne nous cache pas la forêt d'une indispensable solidarité internationale.

Jean-Marc Denervaud

Les jardins de Cocagne

organisent dans la maison du SIT une exposition sur la souveraineté alimentaire. Elle se tiendra dès la deuxième semaine de décembre (date exacte sur le site du SIT)

Bienvenue à toutes et à tous !

Comité SIT

Lors de sa dernière séance, le comité SIT a:

- pris connaissance des enjeux syndicaux dans le secteur du second œuvre de la construction;
- été informé des projets de loi cantonale sur le chômage;
- fait le triste bilan des votations du 24 septembre;
- suivi la situation financière du syndicat;
- confirmé l'engagement de Valérie Balleys comme secrétaire syndicale.

CGAS

Lors de sa dernière séance, le comité CGAS a eu une discussion approfondie sur plusieurs sujets:

- l'emploi et le chômage, avec en point de mire les projets de loi modifiant les mesures cantonales genevoises pour les chômeuses et les chômeurs;
 - la formation professionnelle et le nouveau système de surveillance de l'apprentissage;
 - la politique du logement et la concertation entre les milieux intéressés qui se tient actuellement.
- Il a par ailleurs pris position sur les deux sujets de votations du 26 novembre, en préconisant le OUI aux lois fédérales sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est et sur les allocations familiales.

OUI à l'ouverture et à la solidarité

Ne nous trompons pas de débat! Le 26 novembre, nous ne voterons pas seulement sur le "milliard de cohésion", mais sur toute une loi: la coopération suisse avec les pays de l'Est. Au-delà de l'argent, c'est la question de la solidarité internationale qui est à nouveau posée.

Toute la coopération suisse avec les pays de l'Est est en jeu. Depuis le début des années 1990, la Suisse encourage le passage à la démocratie et à l'économie sociale de marché respectueuse de l'environnement dans les anciens pays communistes d'Europe de l'Est. Cela s'appelle "l'aide à la transition". Cette aide va aux pays les plus pauvres de l'ex-Yougoslavie, aux nouveaux Etats du Caucase et d'Asie centrale, et s'élève à environ 200 millions par an.

En 2004, dix de ces pays ont adhéré à l'Union européenne (Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovincie, Hongrie, Chypre). Pour accompagner cette adhésion, il est nécessaire de compenser le déséquilibre économique et social entre les anciens pays de l'UE (plus riches) et les nouveaux (plus pauvres). Cela s'appelle "la contribution de cohésion". Lorsque la Suisse a négocié ses accords bilatéraux avec l'UE, elle s'est engagée à participer à cet effort pour un milliard de francs (soit 100 millions sur 10 ans ou 200 sur 5 ans). Elle a toutefois obtenu que cette somme n'aille pas dans le "pot commun" du fonds de cohésion de l'UE, mais de pouvoir elle-même l'attribuer à des projets sociaux et écologiques dans les dix nouveaux membres. Le 26 novembre 2006, les citoyennes et citoyens sont appelés à approuver la loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est, qui constitue la base légale de ces deux volets.

La théorie des dominos

L'UDC a lancé un référendum contre cette loi en brandissant l'épouvantail du milliard que cela coûtera à la Suisse et en se gardant bien de dire que c'est toute la loi qui se-

rait alors fichue par terre. Et surtout que c'est pour elle un cheval de bataille supplémentaire pour combattre toute ouverture de la Suisse sur l'Europe et le monde.

D'un point de vue syndical au contraire, nous pensons que cette loi doit être défendue pour au moins trois raisons: ● combattre les inégalités: l'aide prévue est nécessaire pour faire face aux inégalités croissantes dans ces pays, garantir à leurs populations des conditions de travail et de vie comparables aux nôtres, contribuer à leur intégration dans l'ensemble de l'Europe; cet équilibre européen des situations économiques et sociales contribuera aussi à prévenir l'émigration forcée;

Voter OUI c'est prendre le parti de l'ouverture, de la solidarité et de l'équité

● arrêter la spirale du repli sur soi: sous la pression de l'UDC, c'étaient hier les barrières contre les étrangers et les demandeurs d'asile qui étaient élevées; aujourd'hui, ce serait l'aide aux pays de l'Est qui serait remise en question et les rapports avec l'UE détériorés; et demain, ce pourrait être la solidarité avec les pays du Sud. Il faut dire stop à cette descente au "réduit national"; ● de plus, même si ce n'est pas notre argument, les milieux économiques rappellent que cette coopération s'exerce aussi dans l'intérêt de la Suisse car les pays de l'Est sont des débouchés pour ses entreprises.

Ni impôts ni dette supplémentaires

Le "milliard" sera compensé à 60% au sein des départements de l'Economie et des Affaires étrangères sur le budget dévolu à l'aide traditionnelle aux pays de l'Est. Le soutien aux pays les plus pauvres (Afrique, Amérique du Sud, Asie) ne sera, quant à lui, pas

touché. Les 40% restants seront financés sur le budget général de la Confédération, à la fois par des recettes supplémentaires (nouvelles rentrées suite à un accord avec l'UE sur la fiscalité de l'épargne et à la TVA sur le commerce avec ... les nouveaux membres UE!). Le Conseil fédéral a insisté sur le fait qu'il n'en résulterait pas de charge supplémentaire pour le contribuable suisse. Cette part pourra être couverte sans mesures d'économies car la croissance devrait augmenter de 3%.

Des référendaires incourent des enjeux politiques

Bref, refuser, selon les termes de l'UDC, le "milliard de cohésion", ce serait à la fois:

- mettre en danger toute la coopération avec l'Europe de l'Est et les 200 programmes d'aide à long terme dans les pays partenaires des Balkans, d'Asie centrale et du Sud Caucase, avant même que les processus de réforme et la transition vers la démocratie soient achevés;
- détériorer les rapports de la Suisse avec l'UE: les répercussions du non ne se limiteraient pas seulement à d'éventuels nouveaux accords, mais concerneraient également la mise en oeuvre des accords existants;
- mettre en danger à terme la solidarité internationale: si la coopération avec les pays de l'Est est refusée en novembre c'est celle avec les pays du Sud qui sera contestée demain.

Votations du 26 novembre

OUI à la loi fédérale sur les allocations familiales

Ce principe-là d'un enfant ou un jeune une allocation familiale, Genève le connaît depuis de nombreuses années. Dans notre canton, tous les enfants ou jeunes en études reçoivent une allocation familiale. Ce qui n'est pas encore le cas dans de nombreux cantons. En effet, certains cantons octroient des allocations familiales uniquement aux salarié-e-s ou encore allouent des allocations familiales proportionnelles au taux d'activité des parents. Cette diversité des principes n'a pas de raison d'être et est totalement injustifiée.

En effet, pour quelle raison, les enfants dont les parents travaillent à temps partiel devraient continuer à ne recevoir qu'une demi-allocation familiale? Et pourquoi, les enfants dont les parents sont sans activité lucrative devraient continuer à ne rien recevoir.

Comme on le constate notre système actuel des allocations familiales (plus de 50 régimes) pénalise fortement certaines familles.

C'est pour mettre un terme à des situations absurdes que la loi sur les allocations familiales (LAfam) a été votée par les deux chambres ce printemps.

Elle permettra (si elle est acceptée le 26 novembre) de fixer un même principe de base pour toute la Suisse et déterminera le montant minimum des allocations.

Les cantons pourront toujours améliorer leur prestation en matière d'allocations fami-

La Hongrie

Les médias ont abondamment parlé du cinquantième anniversaire de la révolution hongroise et de l'émotion que cela avait suscitée en Suisse. Mais nulle part on n'a vu, semble-t-il, un rappel de l'impact de ces événements sur la gauche et les syndicats suisses. Ce ne fut pourtant pas négligeable.

En effet, la condamnation de l'invasion soviétique en Hongrie fut l'occasion d'une véritable chasse aux sorcières envers les communistes suisses. La grand manif qui eut lieu à Genève dégénéra en tentative de casser l'imprimerie de la Voix Ouvrière, qui était le journal du Parti du travail. Au niveau syndical, les communistes furent éjectés de tous les postes à responsabilité, particulièrement dans les grands syndicats qui, comme la FTMH (métallurgie) et la FOBB (bâtiment), comptaient

un grand nombre de militants communistes, qui étaient des militants de terrain, implantés dans les entreprises.

Ces exclusions affaiblirent donc la force militante de ces syndicats et en infléchit durablement la ligne, déjà en partie déterminée par les effets de la guerre froide en l'Est et l'Ouest.

Il est vrai que le Parti du Travail n'avait pas su à l'époque (au contraire de ce qu'il a fait douze ans plus tard à propos de la Tchécoslovaquie) aller de l'avant dans une ligne anti-stalinienne et donc dénoncer l'impérialisme guerrier de l'URSS. Et cela lui porta tort auprès de ses sympathisants, car c'est de cette époque qu'on peut environ dater la perte du leadership de la gauche par les communistes.

GT



Votations communales du 22 octobre

23,5 des étrangers ont participé

Le 22 octobre dernier a eu lieu le premier scrutin ouvert aux électeurs étrangers dans trois communes genevoises suite à l'acceptation en votation populaire en avril 2005 de l'initiative "J'y vis, j'y vote". Bonne participation des étrangers, toutefois plus faible que celle des Suisses.

Le SIT c'était largement investi dans l'aboutissement de l'initiative "J'y vis, j'y vote, la cadette" permettant aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans de participer aux votations au niveau communal uniquement (hélas!). Le 22 octobre dernier était donc la première occasion pour les nouveaux votants qui représentent 26% de l'ensemble des votants genevois de glisser leur bulletin dans l'urne. Et 23,5% en moyenne des électeurs étrangers ont saisi cette opportunité sur les communes de Chancy, Lancy et Ville de Genève, qui

votaient ce jour-là. Le SIT se réjouit de ce taux de participation qui, s'il est certes plus faible que le taux de participation des Suisses qui s'élève à 33,5%, est un bon premier pas. C'est surtout le pas suivant, soit les élections municipales qui concerneront l'ensemble des communes du canton qui sera déterminant. Nous ne manquerons alors pas l'occasion de vous encourager à user, Suisses et non Suisses, de votre droit. Lorsque l'on sait que, régulièrement lors des votations, ce n'est en fait qu'une minorité de la population qui décide pour la majorité, pour cause d'abstentionnisme et d'exclusion du corps électoral d'une partie de la population, ne pas user des droits existants et conquis par la lutte laisserait la démocratie un peu plus discréditée.

Simon Descombes

liales (montants supérieurs) et d'aide aux familles. Ils ne sont nullement privés de leur compétence.

Un enfant: une allocation familiale de 200.- francs
Un jeune en formation: une allocation aux études de 250.- francs

Actuellement notre canton octroie une allocation de formation de Fr. 220.- pour tous les 15-18 ans qui sont en études ou en apprentissage.

La nouvelle loi sur les allocations familiales prévoit un montant légèrement supérieur (Fr. 250.-) et surtout donne des allocations de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette augmentation de l'âge est totalement justifiée, car les formations professionnelles sont rarement terminées à l'âge de 18 ans. A cela s'ajoute le fait que les charges d'entretien d'un jeune de 18 ans sont loin de diminuer.

A cet âge-là, les primes d'assurance maladie augmentent, en effet le tarif enfant s'arrête à 18 ans et il en va de même pour des tas d'autres coûts.

Il est donc logique que tant que la formation professionnelle n'est pas terminée, les jeunes et leur famille reçoivent une compensation financière.

Les allocations familiales à Genève sont financées par les

patrons, qui paient 1.4% de la masse salariale. Ce taux baisse régulièrement (en 2005, il était de 1.5% et de 1.7% en 2001) car la masse des salaires augmente beaucoup plus vite que le nombre de naissances.

Si la nouvelle loi passe, le financement des allocations restera cantonal, ce qui signifie que chaque canton continuera à financer ses propres allocations familiales.

Etant donné que les allocations de formation professionnelle seront octroyées jusqu'à l'âge de 25 ans, le taux genevois de 1.4% risque de remonter très légèrement pour atteindre dans le pire des cas le niveau de 2001. Cette augmentation ne posera aucun problème à notre économie, contrairement à ce que prétendent les milieux patronaux.

Les allocations familiales pour les non actifs seront quant à elles prises en charge par les cantons.

Ces montants sont indispensables pour un bon nombre de parents. Les coûts entraînés par un ou plusieurs enfants grèvent le budget des familles à bas et moyen revenu.

La nouvelle loi permettra à 50000 enfants ou jeunes d'obtenir enfin des allocations familiales et rétablira un minimum d'équité entre les familles.

Soutenons la loi fédérale sur les allocations familiales

Martine Bagnoud



Ismail, güle güle

Après près de vingt ans, Ismail Türker a donc décidé de quitter sa fonction de secrétaire syndical au SIT. Nous reproduisons ci-dessous l'allocution prononcée par le président du SIT, Jean-Marc Denervaud, lors de la fête donnée en l'honneur d'Ismail.

Nous avons voulu cette soirée comme un témoignage d'amitié à Ismail à l'occasion de son départ du SIT. Je soupçonne celles et ceux qui m'ont confié le périlleux honneur d'adresser, à cette occasion, des paroles de circonstance à Ismail de l'avoir fait en sachant que trouver les mots justes relève de la "mission impossible", et cela pour trois raisons au moins :

❑ D'abord, ce n'est pas un discours d'adieu, car, si Ismail quitte son statut de salarié au SIT, nous comptons bien le retrouver comme militant et acteur social à tous les coins de rue et de débat. Lorsque j'ai fait la même démarche que lui il y a exactement dix ans, Ismail m'a dit : " Tu sais, quand on a le virus du militantisme, on en reste porteur et je suis sûr de te le revoir bientôt ". Et voilà : je suis là aujourd'hui pour lui retourner le compliment et ne pas lui dire adieu.

Ce n'est pas non plus un discours de remerciement, en tout cas pas de remerciement traditionnel parce que nos histoires ont trop imbriquées pour, si vous me permettez l'expression, qu'on se remercie parmi. Je m'explique. Le SIT est comme un organisme vivant : chacun et chacune de ses composantes y apporte sa personnalité, ses compétences, son engagement et chacune de ces contributions originales participe à la richesse de l'ensemble. Mais, dans le même temps, le SIT offre à tous et toutes un espace, une formation, une histoire, un savoir collectif, un impact public, qui inscrivent leurs actions individuelles dans une dimension de mou-

vement social. Ainsi, chacun connaît et reconnaît l'apport déterminant et l'intelligence politique de l'Ismaïl dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, de la migration, de l'asile et des sans-papiers, des débats de société, tout en sachant que ces apports s'inscrivent dans l'action collective du SIT et que le SIT continuera de les assumer. Dans cette alchimie particulière, c'est d'estime réciproque qu'il s'agit plus que de remerciements.

¶ Enfin, chacun conviendra qu'Ismail est ce qu'on appelle un personnage. Par définition, un personnage n'est pas lisse : il a du relief, des arêtes vives. Des arêtes qui tranchent dans la banalité et qui ouvrent des brèches, mais qui peuvent aussi provoquer quelques contusions à ceux qui s'y frottent. Ce personnage à facettes ayant de multiples interlocuteurs, comme en témoigne la diversité de l'assemblée de ce soir, chacun a donc son image d'Ismail, ses rapports particuliers avec lui. Il serait réducteur d'en dresser un portrait convenu, ce d'autant plus que, derrière le personnage public il y a l'homme secret et son mystère, composé d'exil, d'intimité et de projets personnels, dont il ne parle pas ou peu, mais qui donnent sa profondeur au personnage.

Ni discours d'adieu, ni remerciement traditionnel, ni portrait convenu, que me reste-t-il à faire ? Je crois que j'appellerai ça un "salut fraternel", pour faire revivre une figure aujourd'hui passée de mode, mais qui garde pour moi toute sa force, celle du "compagnon de route". En effet, Ismail, pour moi, c'est 20 ans de route commune, depuis son arrivée au SIT en 1985 comme militant, puis comme secrétaire administratif dès 1986, permanent syndical à partir de 1989, avec la fonction de secrétaire général adjoint de 1995 à 1998. Durant tout ce temps, ensemble, nous avons occupé des bistros, négocié avec les patrons de l'hôtellerie-restauration, organisé des formations collectives pour les travailleurs et les chômeurs du secteur, tenu des assemblées générales, rédigé des bulletins d'information et des articles, débattu de straté-

gie interprofessionnelle et de projet syndical, mais aussi bu des verres, joué aux cartes, partage des repas familiaux, voyage, côtoyé le malheur, discuté d'exil, de littérature (de Nazim Hikmet à Orhan Pamuk), et d'éducation des enfants (avec la mémorable participation d'Ilsabelle) et même construit une cabane de jardin. Sur cette route commune, nous avons beaucoup appris l'un de l'autre et du monde qui nous entoure. Pour ma part, j'ai vu à l'œuvre la virtuosité d'Ismaïl pour régler des cas individuels (moyennant si nécessaire, comment dire, quelques arrangements avec les faits), son habileté à négocier avec trois coups d'avance, sa fine connaissance de la vie socio-politique genevoise, sa capacité à créer de multiples réseaux, sa rapidité d'analyse et son sens de la stratégie. Beaucoup de choses que j'avais apprises dans les livres, et même enseignées pour certaines, mais qu'Ismaïl faisait tout autrement que disait la théorie, avec de bien meilleurs résultats. C'est au cours de ce périple commun que se crée cette relation particulière que j'appelle "compagnon de route", faite de complémentarité professionnelle, de convictions partagées, de complicité, de risques assumés, de confiance et d'amitié, mais aussi de désaccords, d'engueulades et de débats. Et le tout constitue un mélange indéfinissable et subtil dont la particularité est de se construire dans le creuset de l'action, là où on vérifie chez l'autre et chez soi la cohérence entre le discours et les actes, dans les deux sens : c'est-à-dire dans la capacité à la fois de réellement faire ce que l'on dit et aussi de modifier sa pensée en regard des enseignements de la pratique. Et c'est ainsi qu'on devient compagnon de route, à la fois autonomes, critiques et fraternels. Comme le dit plus lyriquement Guillaume, le poète et militant breton :

Nous savions ce que nous
faisions, où nous allions,
C'est tout un monde à
renverser que nous avions.
Pour cela l'allégresse est
sœur de la colère

Et nous l'avons connue
autant que le malheur.
Nous aussi, nous déjà, nous
nous savions des frères
Et c'est ce qui donnait à nos
jours leur couleur.

Allez, Ismail, salut et bonne route sur de nouveaux chemins !

Jean-Marc Denervaud



La quille, enfin !

Au revoir, Jean-Laurent

Cela faisait un peu plus de dix ans que Jean-Laurent Tur officiait à la caisse de chômage du SIT.

Mais voilà, l'heure de la retraite a sonné, et Jean-Laurent nous quitte cet automne... En plus du travail "habituel" d'un collaborateur de l'équipe chômage (accueil et réception des chômeurs-euses, traitement des dossiers, détermination des droits...) qu'il effectuait avec chaleur et gentillesse - et une pointe d'humour -, nous lui devons un savoir qui se manifestait (mais pas seulement !) dans l'organisation d'apéros et de repas, comme ceux des réunions régulières de "l'Espace chômage". Alors merci, Jean-Laurent, et à bientôt pour..., encore un apéro - pour ouvrir l'appétit de la retraite !



Le SIT



Cité des métiers

Deuxième édition de la Cité des métiers et des formations
lundi 13 novembre au dimanche 19 novembre
Palexpo. Halle 6

Un important événement suisse
Une occasion unique de découvrir de très nombreux
métiers en actions
de rencontrer des professionnel·les, d'avoir des conseils,
de choisir un stage en entreprise.
Une possibilité de se rendre compte des formations et
de toutes les filières existantes et de leurs évolutions

De nombreuses classes de Genève y sont attendues ainsi que de toute la Suisse et de France voisine, les personnes en recherches d'emploi sont aussi attendues et invitées à parcourir l'exposition

Le canton de Genève, spécialement le DIP ainsi que les organisations patronales et syndicales ont organisé cet événement.

N'hésitez pas à visiter le site www.citedesmetiers.ch, à y accompagner vos enfants, par exemple.



Sous-traitants des TPG

Les patrons refusent une CCT

Arguant du fait que le risque de dumping social serait inexistant, les patrons refusent pour le moment d'entrer en matière sur la négociation d'une convention collective de travail pour les employés des entreprises sous-traitantes de TPG. La mobilisation des travailleurs-euses doit démarrer.

Après avoir interpellé le GEST (Groupement des entreprises sous-traitantes des TPG) afin de débiter les négociations d'une convention collective, les syndicats SIT et SEV ont reçu une réponse patronale négative s'appuyant sur des arguments qui sont loin d'être convaincants.

Le GEST argue tout d'abord que les employeurs étant tenus au respect des usages professionnels dans le domaine des transports et déménagements, le risque de dumping salarial est écarté.

est-ce.
 Rien n'est plus faux lorsque l'on sait que les salaires fixés par ce document sont largement inférieurs aux salaires pratiqués à ce jour par les principales entreprises sous-traitantes. Au détriment avant tout des chauffeurs qui risquent gros à chaque nouvel appel d'offre puisque une entreprise concurrente peut soumissionner pour moins cher en réduisant ses coûts de personnel, mais aussi pour les employeurs qui risquent de perdre leur mandat face à un concurrent jouant la carte du dumping social.

Le GEST indique ensuite qu'aucune indexation au coût

de la vie ou à celui du carburant n'étant prévu dans les contrats de sous-traitance signés avec les TPG, la marge laissée aux soumissionnaires est trop faible pour s'engager à la signature d'une CCT. Là encore, la définition de règles commune à l'ensemble des employeurs par le biais d'une CCT permettrait aux employeurs d'anticiper en toute connaissance de cause. On peut de plus fortement douter que les membres de l'association patronale soumissionnent pour ces marchés par charité pour les TPG...

En définitive, face à l'absence de volonté du GEST d'entendre les travailleurs, le SIT et ses membres ne peuvent rester inactifs face à la précarité de leurs conditions de travail et d'un emploi remis en cause à chaque remise au concours des lignes sous-traitées.

Cela implique d'abord de mobiliser sur leur lieu de travail les chauffeurs puis d'organiser des assemblées syndicales afin de déterminer les moyens utiles à faire entendre la voix des travailleurs par le biais de leur syndicat.

Simon Descombes

Des négociations périlleuses

La situation est décidément chaude pour les travailleurs de la construction à Genève. En effet, on assiste à ce qui pourrait devenir un virage à 180 degrés dans ce secteur qui a, de tout temps obtenu par d'âpres luttes l'amélioration de ses conditions de travail. Il est temps que les syndicats redressent la barre, car les récifs sont multiples.

Tout d'abord, dans l'actuelle campagne nationale pour l'augmentation des salaires, la SSE (Société suisse des entrepreneurs) maintient sa proposition d'une augmentation des salaires de 1% et 0.5% d'augmentation au mérite. Le SIT considère qu'il est impensable de négocier en tant que syndicat une augmentation au mérite. Notre rôle syndical est en effet de défendre l'augmentation des salaires minimaux pour tous, reste au patronat de décider ensuite d'augmenter plus l'un que l'autre. De 220 francs d'augmentation mensuelle, les syndicats Unia et Syna proposent désormais de poursuivre la négociation sur la base de 180 francs. La SSE n'a pas répondu à cette offre pour l'instant. Une mobilisation n'est pas à exclure.

Le SIT a largement informé (voir SIT-info du mois d'octobre) les travailleurs genevois sur les enjeux cruciaux de la deuxième étape de négociation de la convention nationale: suppression des classes de salaires et de la protection contre le licenciement en cas de maladie, réduction de la durée des indemnités maladie, etc. Les tracts distribués sur les chantiers du canton rappellent que l'augmentation de salaire, revendiquée aujourd'hui, ne doit pas être marchandée par une détérioration supplémentaire des conditions de travail, car il nous faut mesurer déjà l'impact extrêmement négatif de la flexibilisation quasi tota-

le de l'horaire de travail appliquée dès cette année. Bien heureux aujourd'hui le travailleur qui comprend comment et quand seront payées les heures supplémentaires qu'il effectue.

L'augmentation de salaire revendiquée ne doit pas être marchandée par une détérioration supplémentaire des conditions de travail

La SSE a convoqué une assemblée nationale fin novembre pour préparer cette seconde étape de négociation et on pourra mesurer ensuite si la SSE entend mener de front les négociations à la fois salariales et conventionnelles.

Une convention cantonale en sursis?

Fort de sa volonté de protéger les conditions de travail locales dans cadre de la libre circulation, le SIT s'engage activement dans de nombreux secteurs professionnels pour rendre obligatoire, par une "procédure d'extension", les conventions collectives de travail à tout-e travailleur-se occupé-e à Genève. Une demande d'extension émane de la commission paritaire du secteur et permet ainsi de vérifier les intérêts tant syndicaux que patronaux de

combattre le dumping social. Notre objectif d'étendre la CCT locale du secteur principal de la construction s'est heurté à un préavis négatif de l'administration fédérale (seco) pour des motifs aussi scandaleux que désinformés. Pour rappel, la CCT genevoise prévoit notamment des salaires de 7 à 12% supérieurs à la Convention nationale, amplement justifiés par l'histoire genevoise de lutte ouvrière dans ce secteur, ainsi que par le coût de la vie à Genève. Aussi, convaincus que la CCT locale offre de nombreux avantages par rapport à la Convention nationale, les syndicats genevois sont déterminés à arracher une extension indispensable pour les travailleurs genevois. Nous sommes impatients de voir si une même ardeur anime le patronat genevois de la construction pour limiter une concurrence déloyale générée par les entreprises suisses et étrangères qui grignotent le marché local à moindre coût. En effet, l'objectif avoué de la SSE nationale, rejoignant le patronat ultralibéral suisse, est d'éliminer toutes les conventions cantonales dans une logique absurde de développer des conditions de travail homogènes dans toute la Suisse et, évidemment, en prenant pour référence les conditions de travail les plus basses.

Face à ces enjeux majeurs pour l'avenir du secteur de la construction à Genève, le SIT reste persuadé que le dernier mot doit être celui de travailleurs informés de manière transparente et mobilisés pour la défense de leur profession.

Sylvain Lehmann et Thierry Horner

Personnel bradé

La compagnie aérienne British Airways s'est séparée le 14 octobre dernier de son personnel travaillant à l'aéroport de Genève avec entre autres, une diminution de salaire allant jusqu'à 40 %

Répondant à une pure logique de compression des coûts, British Airways a transféré son personnel à l'entreprise Jet Aviation le 14 octobre 2006. Des 14 personnes anciennement employées, seules deux resteront sous contrat avec British Airways et un nouveau manager choisi à l'extérieur entrera en fonction. Dès la date du transfert passée, Jet Aviation a licencié le personnel transféré pour la fin janvier en lui proposant de nouvelles conditions de travail fortement péjorées, notamment une diminution de salaire jusqu'à 40%, la perte du système de retraite anticipée et de nombreux autres avantages. Face à un tel saccage, le personnel a fortement réagi, recherchant par tous les moyens juridiques et syndicaux à obtenir des moyens financiers pour atténuer les conséquences de ce transfert.

Le personnel de British Airways expérimente aujourd'hui les conséquences d'un ordre juridique n'accordant quasiment aucune protection aux travailleurs-euses face aux volontés patronales d'économiser sur leur dos

Le 5 octobre, le personnel - accompagné du SIT - a organisé à l'aéroport une conférence de presse et une distribution de tracts d'information aux passagers de la compagnie. Au-delà de la péjoration des conditions de travail conséquentes au transfert, le personnel fustigeait l'impossibilité de communiquer avec sa direction faisant la sourde oreille. British Airways a opposé une fin de non recevoir au personnel réclamant une indemnité de départ équivalente à un mois de salaire par année d'ancienneté pour les personnes quittant l'entreprise ou équivalente à la prise en charge de la différence de salaire pendant une année pour les personnes signant un nouveau contrat de travail avec Jet Aviation.

Pour les travailleurs-euses le licenciement de l'ensemble du personnel sans motif organisa-

tionnel ni technique mais uniquement pour cause de transfert d'entreprise viole les dispositions de l'article 333 du Code des obligations. Celles-ci proscrirent en effet les licenciements au moment d'un transfert d'entreprise et ce n'est que jouer sur les mots que d'affirmer qu'il n'y a pas de licenciement au moment du transfert, mais après ce dernier et pour cause d'adaptation des conditions de travail à celles du repreneur. Car cette adaptation n'aurait jamais eu lieu s'il n'y avait pas eu de transfert... Malheureusement, la jurisprudence relative au transfert d'entreprise ne donne à ce jour pas encore raison à de telles considérations et confirme le fait que les dispositions relatives au transfert d'entreprise sont inopérantes pour protéger les travailleurs. Pour le surplus, British Airways s'est défaussé de toute responsabilité en laissant Jet Aviation licencier son personnel après le transfert, cette entreprise échappant ainsi aux règles relatives au licenciement collectif puisque les 12 personnes concernées ne représentent pas 10% du personnel total de l'entreprise. Pour rappel, ce seuil doit être atteint pour que, d'après le CO, une procédure d'annonce précise doive être respectée sous peine de sanctions.

En définitive, le personnel de British Airways expérimente aujourd'hui les conséquences d'un ordre juridique n'accordant quasiment aucune protection aux travailleurs-euses face aux volontés patronales d'économiser sur leur dos. Reste alors la mobilisation syndicale à court terme, avec toutes ses difficultés inhérentes pour un personnel sans protection contraint à se coucher devant l'arrogance patronale et qui se retrouve à quémander la faveur de pouvoir continuer à effectuer son travail. A long terme, une telle situation démontre, s'il le fallait encore une fois, que le mouvement syndical doit reprendre l'offensive pour imposer, dans le contexte des peurs que suscitent, à tort ou à raison, le chômage ou la libre circulation, une véritable protection de la partie la plus faible au contrat de travail.

Simon Descombes

Secteur de la sécurité : SPS SA

Mépris et arrogance à l'ordre du jour

Chacun-e peut se douter que la privatisation de la sécurité a son coût. Le hic, c'est que ce coût n'est pas assumé par l'entreprise privée, mais par les travailleurs. Et l'Etat se lave les mains... C'est un peu l'histoire de Ponce Pilate.

L'entreprise qui nous occupe, au sens littéral du terme, sort du lot des multiples entreprises de sécurité privée. En effet, le mépris et l'arrogance caractérisant le comportement de cet employeur envers les agents de sécurité ne trouvent que difficilement leur égal dans le monde du travail.

Limitons-nous à citer deux problèmes dont le SIT a été chargé dans le cadre de la défense des travailleurs.

Monsieur B. a travaillé pour SPS SA de septembre à décembre 2005. Il a été malade pendant 11 jours. L'employeur a fait les démarches auprès de l'assurance perte de gain pour obtenir le paiement des indemnités journalières. Il a ensuite établi un décompte de salaire correspondant au paiement de ces indemnités mais n'a jamais versé l'argent. Le travailleur et le SIT sont intervenus auprès de SPS sans résultat. Monsieur B. a donc déposé une poursuite à laquelle SPS a fait opposition. Le travailleur a été débouté au Tribunal de première instance qui a considéré que le décompte de salaire ne pouvait être considéré comme un document permettant la mainlevée d'opposition. Ainsi, le travailleur a été obligé d'introduire une demande en justice pour obtenir un jugement qui lui

permettra de faire les démarches de recouvrement. Verbalement, le représentant de SPS a reconnu être débiteur du montant réclamé. Mais à ce jour il n'a pas daigné le payer.

En 2001 plus de 13 du chiffre d'affaire des entreprises de sécurité privées a été généré grâce aux activités de sécurité pour l'Etat

Le travailleur a donc cotisé pendant la durée du rapport de travail pour une assurance dont l'employeur est le preneur d'assurance. Et au moment où le travailleur a droit à bénéficier des prestations de l'assurance, il est soumis au bon vouloir de son employeur qui, en l'occurrence, l'a obligé à investir du temps et beaucoup d'argent pour essayer de recouvrer un montant lui revenant de droit. Ce comportement est inqualifiable et témoigne d'un rare mépris de cet employeur envers ses travailleurs. Car ce n'est pas un cas isolé, il semble en effet être pratique courante chez SPS de prendre tout son temps pour verser au travailleur ce qui lui revient.

Le deuxième cas est celui de

Monsieur N., qui travaille pour SPS SA depuis plus de deux ans. Le 26 octobre, victime d'un accident sur son lieu de travail, avec une fracture au pied, il a dû être transporté en ambulance à l'hôpital. Le lendemain, 27 octobre, l'employeur lui envoie un courrier LSI et courrier A pour lui signifier son licenciement.

Cette manière de procéder est fort choquante. Elle est également totalement illégale et témoigne de l'arrogance de cet employeur qui se croit tout permis.

Selon une récente étude (La Semaine Judiciaire n° 3-2006 - Doctrine - La privatisation de la sécurité et ses limites juridiques) traitant de la privatisation de la sécurité, en 2001 plus de 13% du chiffre d'affaire des entreprises de sécurité privées a été généré grâce aux activités de sécurité pour l'Etat, sans compter le fait que le secteur est en plein boom parce que l'Etat n'assume pas ses tâches de sécurité.

Il serait bon temps de comprendre tant pour l'Etat que pour les employeurs de la sécurité privé que la sécurité ne peut qu'être garantie par des travailleuses et travailleurs traités dignement et avec du respect. Autrement, cette sécurité privée ne peut être qu'un leurre pour tenter de contrôler la phobie sécuritaire générée par les politiques de la droite et les assureurs.

Barbara Urtasun

Engagement de frontaliers

Rectificatif de la Migros

Migros Genève: un recrutement ouvert à tous!

Contrairement à ce que laisse entendre l'article publié dans votre édition No 7 du mois d'octobre 2006, il n'y a pas de politique anti-frontaliers à Migros Genève. Nous n'avons établi aucun quota ni contingentement à l'embauche dans notre coopérative et nous continuons à engager des frontaliers chaque fois que c'est nécessaire. Ce que Migros privilégie en effet, ce sont les compétences. A ce titre, l'entreprise poursuit sa politique de recrutement non discriminatoire et ouverte à tous. Migros Genève joue un rôle important en termes d'intégration en employant plus de 55% d'étrangers représentant 80 nationalités, dont 26% de frontaliers. Ces 970 personnes occupent des postes dans toute la hiérarchie jusqu'au niveau direction.

Société coopérative Migros Genève

SIT info: nous passons évidemment volontiers ce rectificatif, tout en signalant que, dans le journal Bilan de septembre, le directeur des ressources humaines de Migros Genève avait déclaré que "Migros a instauré un quota pour l'embauche des frontaliers", ce que sa direction générale a fait rectifier par la suite ...

Pétition et rassemblement de protestation

Après avoir fait connaître son opposition aux mesures du Conseil d'Etat le concernant, le personnel des EMS a décidé, cette fois, de faire entendre sa voix auprès du Grand Conseil. Lors de l'assemblée générale du 28 septembre dernier, les employés du secteur ont en effet choisi d'interpeller les députés au moyen d'une pétition qui leur sera remise lors d'un rassemblement devant le parlement, le 16 novembre prochain. A cette occasion, appel est lancé à l'ensemble de la fonction publique pour exprimer sa solidarité avec le personnel des EMS.

**16 novembre 2006
17h00 devant le Grand Conseil**

Rassemblement du personnel des EMS pour la remise de sa pétition pour le maintien des postes et des prestations.

Le SIT appelle le personnel de la fonction publique à se joindre à ce rassemblement pour manifester sa solidarité à l'égard de ses collègues des EMS et de leurs revendications

Le 16 juin dernier, le personnel des EMS se réunissait lors d'une journée syndicale afin d'analyser les mesures d'économies envisagées pour leur secteur dans le cadre de la politique d'austérité du Conseil d'Etat, en particulier le plan quadriennal (PQ) de subventionnement. Dans une résolution adressée à ce dernier (voir SIT-info de septembre), les syndicats faisaient connaître les craintes des travailleurs-euses quant aux conséquences probables de ce programme d'économie. Etaient notamment mentionnés les risques d'augmentation de la charge de travail, via les diminutions de postes et la pression sur les horaires, de déprofessionnalisation et de déqualifications de diverses activités ou encore de licenciement du personnel avec de l'ancienneté, plus généralement, le personnel des EMS estimait qu'il serait amené à payer le plus lourd tribut aux objectifs d'économie, même si les résidents-e-s seraient loin de sortir indemnes des coupes réalisées dans leur encadrement.

Lors de l'assemblée générale du 28 septembre, six mois après l'annonce par le Conseil d'Etat de son projet de PQ, les salariés-e-s des EMS ont pu se rendre compte que les premiers

effets de cette mesure correspondaient précisément à leurs inquiétudes. Pour ne prendre que quelques exemples, on peut déjà mentionner :

- refus d'engager des personnes expérimentées au seul motif de leur coût;
- suppression du service d'animation au profit d'un gestionnaire de ressources externes (les fameux "aidants naturels");
- réintroduction ou multiplication des horaires coupés;
- ou encore mise en œuvre de formes d'annualisation du temps de travail (des vacances sont imposées au personnel lorsque le service n'est pas trop surchargé afin qu'ils "stockent" des heures dans lesquelles l'employeur puisera à sa guise en fonction de ses besoins).

Le "nîmisme" du Conseil d'Etat est au mieux une illusion et les prestations pâtissent fortement des actuelles pressions sur les employés-e-s.

Et c'est sans évoquer les licenciements économiques qui ont déjà été opérés au moindre prétexte trouvé par l'employeur.

En bloquant la subvention jusqu'en 2009 au niveau de l'année 2006, niveau très bas par rapport aux années précédentes, le Conseil d'Etat entend faire durer cette situation de disette. Pire, celle-là va encore empirer chaque année un peu plus, dès lors que le blocage de la subvention est prévu quelle que soit l'augmentation "naturelle" des charges (mécanismes salariaux, inflation, augmentation du prix du mazout, etc).

Ce qui signifie que la somme versée aux établissements, si elle demeure la même, permettra d'en faire chaque année un peu moins et imposera de nouvelles mesures d'économies. Et si les autorités expliquent qu'elles n'ont exigé des établissements qu'une baisse de 0.34% des effectifs, elles n'en ont bien évidemment pas fait un seul à ne pas dépasser. Etant donné la constante difficulté de diminuer les charges autrement, ou parfois l'absence de volonté de directions de chercher à le faire, le personnel apparaît comme la cible toute désignée pour supporter l'essentiel des économies requises. C'est pour cela qu'il adresse aujourd'hui une pétition au Grand Conseil pour demander, dans l'immédiat, que soit augmentée substantiellement la subvention et qu'elle soit automatiquement augmentée des charges supplémentaires résultant de l'application des mécanismes salariaux.

La situation très difficile et tendue que nous pouvons observer aujourd'hui dans les EMS donne une assez bonne idée de ce que signifie une politique de restrictions budgétaires et de diminutions des effectifs qui ne prenne pas en compte les besoins auxquels font face les salariés-e-s du secteur concerné, besoins qui, dans le cas des EMS, sont plus qu'avérés. Cette situation montre bien que le "nîmisme" du Conseil d'Etat est au mieux une illusion et que les prestations pâtissent fortement des actuelles pressions sur les employés-e-s. La situation des EMS est donc exemplaire de ce qu'il adviendra des services de l'Etat si l'objectif de réduction des effectifs de 5% doit être maintenu. C'est pour cette raison, pour défendre les postes de travail et la qualité des prestations, que nous appelons le personnel de l'Etat à nous rejoindre, le 16 novembre, pour soutenir leurs collègues des EMS dans leurs revendications.

Julien Dubouchet

Suite d'un feuilleton dramatique

Pour faire la lumière sur les graves dysfonctionnements du Grand Théâtre, le conseil municipal a décidé de voter un budget extraordinaire de 300'000 francs en vue de réaliser un audit. Fait exceptionnel, cette décision a été prise sur le siège et à l'unanimité.

L'ampleur de la somme requise pour pallier aux carences graves de la Fondation du Grand Théâtre et de sa direction, aux frais des contributables rappelés-le, aurait dû les amener à modifier un tant soit peu leur comportement vis-à-vis du personnel et des syndicats qui le représentent. C'était sans compter avec une certaine forme d'arrogance commune de leur part. Durant quelques semaines, ceux-ci n'ont eu de cesse de reporter les échéances et de refuser de s'asseoir à la table des négociations. Ce n'est que le 13 octobre dernier qu'une séance tripartite a enfin pu avoir lieu, réunissant la Ville, la Fondation et les représentants-e-s du personnel et des syndicats.

A cette occasion, les parties ont tenté de négocier le mandat et les modalités de l'audit, ainsi qu'un protocole d'accord afin de garantir que ce processus soit rapide, qu'il intègre les organisations du personnel dans le choix de l'auditeur et l'examen des recommandations du rapport, la protection du personnel, la transparence des conclusions, etc. Alors que les parties avaient réussi à trouver un compromis acceptable, le Conseil de Fondation s'est empressé de modifier de façon importante le protocole d'accord, notamment en rallongeant la procédure et en écartant les représentants-e-s du personnel du choix de l'auditeur. Il a en outre décidé d'un appel d'offre général plutôt que sur invitation, ce qui aura également pour conséquence de reporter au mois d'avril 2006 les conclusions de cet audit. Cette décision est à mettre en relation directe avec les échéances électorales et la volonté de certains acteurs de

mettre ce sujet sous le boisseau et de repartir pour un tour de quatre ans. Malgré la demande d'une assemblée générale de 130 personnes, qui souhaitait la prise en compte des demandes du personnel, la Ville et la Fondation ont décidé de faire la signature d'un protocole d'accord, elles ont décidé de publier leur appel d'offre général pour un audit dans la FAO, selon les modalités décidées par le Conseil de fondation.

Pour être bénéfique, un audit ne peut qu'intégrer les membres du personnel et leurs syndicats.

Alors que nous avions déjà démontré que le personnel de la Ville travaillant pour le Grand Théâtre n'est pas véritablement dirigé par l'employeur municipal (voir numéros précédents du SIT-info), ce processus révèle que la Ville de Genève n'a pas le pouvoir de décision sur une institution qu'elle finance pour majorité. Il devient urgent de mettre de l'ordre dans la structure du Grand Théâtre et de faire le ménage à la tête de cette institution.

Le SIT a toujours été méfiant à l'égard des processus d'audit. Dans certaines circonstances, ils peuvent faire la lumière sur des dysfonctionnements et favoriser, à l'aide d'un regard extérieur, des changements salutaires. Ils peuvent aussi servir à déresponsabiliser les décideurs, faire passer la crise, remettre au lendemain des décisions délicates et influencer les conclusions selon l'auditeur choisi et les modalités de déroulement de celui-ci. La signature d'un protocole d'accord est-elle encore possible? Il revient à la Ville et à la Fondation d'amener des éléments tangibles susceptibles de restaurer la confiance rompue.

Valérie Buchs

Petite enfance

Pétition lancée

Le personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève s'est réuni en assemblée générale le 27 septembre dernier. La dénonciation de la CCT pour fin 2006 et le projet de municipalisation ont fait salle comble, car ces sujets déterminent l'avenir des conditions de travail dans ce secteur.

La FGPE, en décidant de dénoncer la Convention collective de travail pour la fin de l'année, avec l'approbation de l'autorité de subventionnement, a pris le risque d'un vide conventionnel afin de diminuer la participation pour le paiement des primes d'assurance maladie.

Le personnel a appris avec soulagement que des séances entre les parties à la CCT avaient doré et déjà été agendées afin de négocier un texte pour la fin de l'année. Il a donné mandat aux syndicats de refuser toute modification qui porterait sur d'autres éléments

que cette prime pour l'assurance maladie et qui auraient pour effet de péjorer les conditions de travail. La proposition de la Délégation à la petite enfance, concernant le classement salarial des futurs CFC ASE, a provoqué un véritable tollé.

Les négociations pour le renouvellement de la CCT et l'extension du service public au domaine de la petite enfance font réagir le personnel

Pas question en effet d'imaginer des CFC sur des postes de diplômé-e-s, au prétexte que cela se ferait dans d'autres cantons. Les normes d'encadrement cantonales doivent être maintenues. Pas question non plus de prévoir une grille salariale identique pour du personnel ayant suivi une formation

de niveau tertiaire et pour celui ayant suivi une formation secondaire.

Le projet d'extension du service public au domaine de la petite enfance, déposé au Conseil municipal, a aussi été présenté au personnel. Celui-ci a constaté que l'option choisie par le Conseil administratif n'était pas une intégration complète du personnel de la petite enfance au statut du personnel municipal et que la grille salariale retenue constituait une discrimination du personnel de la petite enfance.

A l'unanimité, il a décidé de lancer une pétition à l'intention du Conseil municipal et du Conseil administratif afin de dénoncer ce modèle de municipalisation au rabais et demander l'entrée en négociation avec les syndicats. La récolte des signatures a déjà commencé. Des pétitions sont à disposition au secrétariat.

Valérie Buchs

Ville de Genève

Assemblée générale et suite

Le personnel de la Ville de Genève s'est réuni en assemblée générale le 26 septembre dernier, au cours de laquelle les questions de restrictions budgétaires et de refonte des statuts ont été présentées.

Concernant le projet de budget 2007, celui-ci prévoit pour la deuxième année consécutive des économies sur le dos du personnel : il contient le blocage des effectifs, le blocage des annuités extraordinaires, l'annulation partielle ou totale de l'aide à la prime assurance maladie selon le modèle 2006, la suppression de la prime de départ à la retraite de 2% du salaire annuel. Par contre, le pont de fin d'année devrait être préservé cette année.

Les syndicats et la commission du personnel ont aussi présenté au personnel le projet de refonte du statut du personnel, tel qu'examiné par la commission consultative. Celui contient des dispositions inquiétantes : mécanismes salariaux au mérite sur l'ensemble de la carrière et ralentissement de la progression salariale, allègement de la procédure de licenciement, affaiblissement du statut au profit d'un règlement qui peut être modifié au gré des

décisions du Conseil administratif en vue de mesures d'économies, renforcement de la position des cadres. Absence de réponse : à la discrimination des temps partiels, à la couverture perte de gain décente pour le personnel en période probatoire, à la retraite anticipée, au pont de fin d'année, aux droits syndicaux.

Sur le budget 2007 et la refonte du statut du personnel, le personnel est fort mécontent et a le sentiment que les options choisies par le Conseil administratif sont assez éloignées des intentions électorales de la majorité.

Toutes ces questions et bien d'autres encore doivent faire l'objet d'une négociation avec

les organisations représentatives du personnel. A ce jour, nous attendons encore que le Conseil administratif nous livre sa nouvelle version et que les travaux de négociation démarrent tant sur le contenu du statut que sur les mécanismes salariaux. Un calendrier à brève échéance est réclamé par le personnel.

Le personnel présente à exprimé un fort mécontentement et le sentiment que les options choisies par le Conseil administratif sont assez éloignées des intentions électorales de la majorité. Il a décidé de reconvoquer une assemblée générale du personnel de la Ville à la fin octobre ou début novembre pour prendre connaissance de l'avancée des travaux sur ces deux questions et décider d'éventuelles mesures de luttes. Il a aussi décidé d'organiser des assemblées du personnel par secteur et services, afin d'informer en détail le personnel sur les enjeux à venir et imaginer ensemble les moyens d'action à mettre en œuvre. Ces assemblées par secteur ont déjà commencé.

Valérie Buchs

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif - différent pour les membres ou non-membres du SIT.

Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisse)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte seul en chambre	40.-	50.-	280.-	320.-	15.-	20.-
Couple en chambre	70.-	85.-	480.-	580.-	27.-	35.-
1er enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	140.-	160.-	x	x
2e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	70.-	90.-	x	x
3e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	20.-	25.-	x	x	8.-	11.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	14.-	16.-	x	x	x	x
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Pour les vacances d'été, le prix comprend la nuitée, le repas de midi et du soir. Pour les autres vacances, le prix comprend la nuitée et la boisson du petit-déjeuner. Le chalet fournit les couvertures et les taies d'oreillers, mais pas les draps ni les linges de toilette.

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée.

Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Corinne Béguelin, Boumédiène Berniloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Fabienne Saurier, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Bassem Teylouni, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12500 exemplaires
Parait 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e.

Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

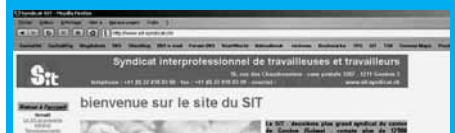
Les jeudis de la FAAG

La FAAG (Fondation pour les Aînés et les Aînées de Genève), continue, pour ce quatrième trimestre de l'année 2006, l'organisation d'ateliers interactifs, en collaboration et dans les locaux de l'Université Ouvrière de Genève (UOG) (Place des Grottes 3 - 1201 Genève):

● **jeudi 23 novembre de 14h30-17h00**
- Prof. Cyrus Mechkat et coll.
"Démographies et générations".

● **jeudi 7 décembre de 14h30-17h00**
- Éléonore Zwick-Merchan et coll.
"Rituels et droits au moment du décès".

PUBLICITE



Visitez: www.sit-syndicat.ch

Heures d'ouverture du SIT

La réception est ouverte chaque jour de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Permanences :

Bâtiment - nettoyage :

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30



Les formations
de l'université ouvrière
de Genève



UNIVERSITE DE TOUS LES SAVOIRS A L'UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE

UTLS à l'UOG

2ème cycle de conférences. Le temps...

Le temps... il est là puis il est déjà demain ! Il happe nos vies...

Beau temps, mauvais temps, temps de l'information, temps des virus, temps des villes, temps qu'il fait, temps qu'on donne et temps qu'on prend, temps de la mort...

Le temps est-il pareil pour tous ?

L'Université Ouvrière de Genève (UOG) a pour tâche de développer et d'encourager l'éducation permanente des adultes dans le canton de Genève, en organisant notamment des cours, séminaires, conférences et toute autre activité contribuant à la formation continue des travailleuses et des travailleurs, depuis 1905. Pendant ses premières années d'existence, l'UOG a proposé des cours et conférences de culture générale et de science destinés à la classe ouvrière. Sy est adjointe la connaissance des droits sociaux et politiques. En lien direct avec ses racines et origines, l'UOG offre, du 6 au 14 novembre 2006, une série de conférences publiques, gratuites, ouvertes à tous. Ces conférences s'inscrivent dans la dynamique de l'Université de Tous les Savoirs créée à Paris en l'an 2000. Elles sont organisées par thème. Chaque thème aborde un aspect particulier de la recherche, et est décliné en

7 conférences.

L'Université de Tous les Savoirs à Genève poursuit l'objectif d'offrir des conférences de qualité, présentées par des chercheurs de pointe, sur des sujets actuels et prospectifs. Les conférences sont suivies de débats avec le public. L'UOG offre un lieu d'écoute, de culture et d'échanges sur les grandes questions contemporaines au moyen de conférences permettant de découvrir, d'interroger voire de mettre en cause la science et la culture.

Programme

- **Peut-on tout savoir tout de suite ?**
avec Jean-Philippe RAPP, Journaliste - producteur
lundi 6 novembre, 19h-21h:
- **Le temps qu'il fait déplace les foules ?**
avec Martin BENISTON, Climatologue Université de Genève
mardi 7 novembre, 19h-21h
- **Enfants et adultes vivent-ils le même temps ?**
avec le Professeur Daniel STERN, Psychiatre, Psychologue
mercredi 8 novembre, 19h-21h:
- **Merci les virus !**
avec le Docteur Laurent ROUX, professeur de Virologie
jeudi 9 novembre, 19h-21h:
- **Les familles et la ville : à chacun son tempo,**
avec le Professeur Francis GODARD, Sociologue, Université de Marne la Vallée
vendredi 10 novembre, 19h-21h:
- **Temps féminin, temps masculin : une valse à deux temps,**
avec Eliane PERRIN, Docteur en Sociologie, Professeur Heds
lundi 13 novembre: de 19h-21h
- **Prend-on le temps de mourir ?**
avec Tobie NATHAN, Professeur de psychologie, Spécialiste Ethnopsychiatrie
mardi 14 novembre, 19h-21h:

Info pratiques

- les conférences ont lieu de 19h à 21h
- à l'UOG, 3, place des Grottes, Genève - Auditorium Adrien Wyss
- les conférences sont ouvertes à tous et gratuites

Un pas de danse contre la violence

Rencontre autour du Harcèlement sexuel auprès des Femmes migrantes

Samedi 25 novembre 2006
19h-22h

Maison de quartier des Acacias
17, Rte des Acacias - tram 15 arrêt Acacias

Organisée par: le Groupe de Travail contre le Harcèlement sexuel auprès des Femmes migrantes

Le Harcèlement sexuel est l'une des violences faites aux femmes encore taboue de nos jours. A l'heure actuelle, les agresseurs s'attaquent à proie facile : les femmes migrantes déstabilisées par des politiques de plus en plus répressives. A l'occasion du **25 novembre**, journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes, et comme acte de résistance aux dernières votations fédérales autour de la migration, un **enjeu social** doit être discuté : quelle réponse donner à ces femmes qui conviennent à notre économie, mais pas à nos politiques ? Quelles stratégies collectives peut-on leur offrir, loin de toute hypocrisie ?

19h	Accueil avec apéritif
19h30	Performance de danse-théâtre "un pas contre la violence" , une création de femmes migrantes
20h30	Débat sur le harcèlement sexuel auprès des femmes migrantes : témoignages, aspects juridiques, stratégies collectives de défense

La rencontre sera traduite simultanément en anglais, espagnol et brésilien.

Soutenu par: Association Viol-Secours
Centre de Contact Suisses-Immigrés
Comité contre le harcèlement sexuel
EPER
Groupe PAS placer amor & sexo
Syndicat SIT

Que va-t-il arriver aux chômeuses et chômeurs de Genève?

Début octobre, deux projets de loi cantonale sur le chômage ont été déposés par le Conseil d'Etat et le Parti socialiste. Ils visent à remplacer les actuelles mesures cantonales de chômage.

On se souvient que la Confédération exige que Genève supprime le mécanisme qui rendait un droit aux indemnités de chômage. Le système est aujourd'hui celui-ci : un-e chômeur-euse en fin de droit fédéral peut prétendre à une mesure cantonale (ETC - Emploi temporaire cantonal ou ARE - Allocation de retour à l'emploi) qui a une durée telle qu'un nouveau droit aux indemnités fédérales est acquis grâce à cette mesure. Pour faire supprimer ce mécanisme qui existe depuis plus de 20 ans, la Confédération a des moyens de pression importants : menace de supprimer la prolongation des indemnités de chômage pour les chômeurs-euses les plus âgé-e-s, et chantage de restriction sur le budget des organes genevois du chômage. Un chantage qui peut s'élever à plus de 30 millions de francs!

Quoi qu'on pense de ces diktats scandaleux (nous en avons parlé dans le dernier SIT-info), nous ne tenons guère le coup par le manche, Berne pouvant parfaitement s'asseoir, si elle le désire, sur la volonté du peuple genevois qui a refusé il y a deux ans de changer les mesures cantonales de chôma-

ge. D'où les projets de loi.

Les deux projets de loi partent de l'idée que les ETC n'ont pas fait la preuve de leur utilité et de leur capacité à réinsérer les demandeurs d'emploi. C'est parfaitement injuste et hypocrite, et ce pour trois raisons :

- un-e chômeur-euse qui bénéficie d'un ETC effectue un véritable travail, ce qui est mieux que de rester au chômage, se réinsère au moins socialement, même si le travail effectué n'est pas toujours à la hauteur de ses capacités et de ses aspirations;
- les ETC sont actuellement indispensables au bon fonctionnement de l'Etat, puisque certains services importants seraient totalement paralysés si on leur supprimait les personnes placées;
- c'est l'Etat qui a supprimé tous les programmes de formation qui accompagnaient les ETC, et qui étaient à la fois appréciés des personnes concernées et obtenaient des résultats très positifs dans la réinsertion sur le marché du travail.

Les deux projets de loi, celui du Conseil d'Etat, et celui du Parti socialiste participent un peu de la même philosophie : il s'agit de s'occuper de la personne sans emploi le plus rapide-

ment possible, et de lui proposer des mesures de formation lui permettant une réinsertion, afin qu'elle ne soit pas durablement "installée" dans le chômage. Voyons un peu ce que dit le projet de loi du Conseil d'Etat.

Quatre délais impératifs

Il n'y aurait pas besoin de loi pour cela, mais tant mieux : figurerait maintenant quatre délais qui seraient impératifs pour l'Office cantonal de l'emploi :

- 1) Du 1er au 30e jour suivant l'inscription, l'OCÉ doit faire les démarches administratives liées à l'ouverture d'un dossier d'une personne et réaliser un "diagnostic d'insertion" (mini-bilan de compétence).
- 2) Du 31e au 90e jour sont octroyées des mesures d'insertion, notamment les mesures fédérales comme les programmes d'emploi temporaire fédéral (PETF), ou des allocations d'initiation au travail.
- 3) Du 3e au 6e mois a lieu une évaluation approfondie des compétences et des causes des difficultés de réinsertion.
- 4) Dès le 6e mois et au plus tard le 12e mois est mis en œuvre le programme emploi-formation, soit de formation professionnelle ou continue.

Allocations de retour en emploi

Les ARE - qui sont une bonne mesure pour réinsérer seront rendues plus attractives pour les entreprises, avec une subvention à l'employeur qui sera en moyenne de 50% au lieu de 40% aujourd'hui. De plus, elles pourront durer deux ans pour les plus de 50 ans.

Contrairement à maintenant, des ARE, pourront être attribuées à l'Etat ou dans le secteur subventionné, ce qui a pour conséquence qu'à la différence des ETC actuels, les gens en ARE à l'Etat auront des contrats de travail normaux à des salaires normaux, et non limités dans le temps. Alors que l'ETC s'arrête automatiquement au bout de douze mois, l'Etat devrait, le cas échéant, licencier ces personnes. Cela signifie que les services de l'Etat contribueraient donc (dans le cadre de leur enveloppe budgétaire) à la lutte contre le chômage, tout en pouvant garder les gens au terme de la mesure, ce que beaucoup de services regretteraient de ne pas pouvoir faire (et les chômeurs-euses aussi !)

Programmes d'emplois solidaires dans le marché secondaire

A l'image des anciens ETC (OT collectives) ou des actuels PETF, des accords pourront être passés avec des institutions privées et associatives. Il s'agira de subventionner sur la base de contrats individuels de travail des emplois d'utilité sociale et non concurrentiels par rapport au marché "normal". Ces emplois seraient rémunérés (au moins) comme le RMCAS et constitueraient un "vrai" travail non limité dans le temps et qui redonnerait donc un droit éventuel au chômage, même si les salaires ne seront pas brillants. (voir ci-dessous ce que c'est que l'économie sociale et solidaire.

Programme d'emploi formation

Durant l'indemnisation fédérale ou à son échéance (le projet de loi se marche sur les patins en se contredisant) le/la chômeur-euse est intégré à un programme d'emploi-formation qui remplace les ETC, avec les caractéristiques suivantes :

- l'indemnité perçue est égale à celle du chômage, au maximum à 4500.-;
- cette indemnité n'est pas soumise à cotisations sociales; elle ne redonne donc pas un droit;
- la durée est de six mois (12 mois dès 50 ans);
- cette mesure n'est plus offerte aux indépendant-es entrant au chômage (comme d'ailleurs les ARE).

Le projet de loi du Parti socialiste ne propose pas des ARE à l'Etat et diverge principalement sur ce dernier point, puisqu'il prévoit une durée exceptionnellement renouvelable, et une indemnité qui constitue un véritable salaire.

GT

Que penser des projets de loi

Au contraire de certains démagogues qui annonçaient un référendum sans même avoir lu la loi, le SIT et la CGAS ont pris le temps de réfléchir aux conditions objectives dans lesquelles nous nous trouvons et d'examiner en détail les propositions. Cette réflexion n'est d'ailleurs pas totalement terminée, mais on peut déjà en tirer les lignes de force.

La philosophie de ces projets consiste à dire qu'une meilleure gestion du chômage permettra de supprimer en partie le chômage de longue durée (sauf pour les personnes les plus difficiles à placer et les personnes proches de la retraite) et de faire tourner les chômeuses et chômeurs. C'est faire l'impasse sur le fait qu'il y a un chômage structurel que la seule formation des personnes ne peut faire régresser : le vrai problème est celui du manque de places de travail. Il faudrait donc changer d'autres lois afin de réellement promouvoir l'emploi et la création de places de travail correspondant aux besoins des chômeurs-euses. Un bémol doit cependant être mis avec les propositions concernant les ARE à l'Etat, qui sont une véritable création de places de travail, et les emplois dans l'économie sociale et solidaires, qui sont également de nouveaux postes, même si leur fonction n'est pas d'être sans fin (puisque il doit y avoir une dimension de formation et de réinsertion).

Il s'agit certainement d'une bonne chose de ne pas laisser chômeuses et chômeurs sombrer dans leur situation d'exclusion du marché du travail et de leur offrir des formations qualifiantes. L'inscription de délais dans la loi obligera l'OCÉ à les respecter. Mais cela supposera (et un projet de loi par essence ne dit rien sur ce sujet) que les moyens (tant quantitatifs - la nombre - que qualitatifs - la formation et les compétences) seront donnés aux placeuses et placeurs pour faire correctement leur travail, qui se verra rendu encore plus important et plus difficile.

Les intentions du projet de loi

nécessitent des moyens considérables qui ne semblent pas être spécifiés et loin d'être mis sur pied. Notamment la collaboration avec d'autres services de l'Etat en matière de formation professionnelle par exemple est certainement très positive, mais on peut légitimement avoir des craintes sur l'appareil que cela nécessite.

Par ailleurs, le principal problème vient de la mise en cause des ETC et de la durée totale d'indemnisation des personnes. Même si le but n'est pas qu'un chômeur ou une chômeuse accomplisse l'ensemble du parcours, on doit bien constater que la durée totale sera fortement réduite par le projet socialiste. Le projet du Conseil d'Etat, lui, supprime presque totalement (selon les cas à il peut y avoir des exceptions) toute prolongation au-delà des indemnités fédérales.

On peut comprendre la nécessité d'un transfert des charges, puisque le développement des ARE et les efforts de formation vont coûter de l'argent, tout en saluant la volonté du Conseil d'Etat de ne pas retirer un sou à l'effort cantonal fait pour les chômeuses et chômeurs. On peut aussi comprendre la nécessité de composer avec les usages de la Confédération. Mais trop, ce sera trop... ou plutôt pas assez ! On ne peut pas accepter sans autre que la durée du droit à des indemnités et à des substituts à ces indemnités soient réduits de façon aussi drastique. On ne peut accepter non plus que le travail fourni à des personnes en fin de droit soit en quelque sorte transformé en travail au noir puisqu'il ne serait plus soumis à l'ensemble des cotisations sociales.

Comme nous le disions dans un dernier SIT-info, il doit être possible de faire aboutir une nouvelle loi tenant compte de toutes les exigences. Mais la voie est étroite. Et les syndicats ne toléreront pas que la modification de la loi menace l'ensemble des droits des chômeuses et chômeurs.

Georges Tisso

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

C'est avant tout un courant qui regroupe une multitude d'expériences locales, tant en Suisse que dans les pays en développement, avec une finalité commune: celle de l'utilité sociale.

Dans cet ensemble, les acteurs de l'économie sociale et solidaire se caractérisent généralement par:

- La gestion désintéressée, le but non lucratif et la non distribution des éventuels profits de l'organisation à ses organes, mais l'affectation de ces éventuels profits aux objectifs sociaux cités dans les statuts;
- Un degré élevé d'autonomie;
- Une finalité explicite au service de la collectivité;
- Une activité continue de production de biens et services;
- La structure démocratique de l'organisation, non liée au pouvoir du capital, qui offre aux partenaires (usagers, clients, salariés, bénévoles, bailleurs de fonds) la possibilité de participer aux processus décisionnels et au contrôle;
- La mixité possible du financement: d'une part provenant des activités propres de l'organisation (autofinancement), d'autre part sous la forme d'aide publique (subventions, traitement fiscal, etc.) reconnue comme une compensation pour l'activité d'utilité sociale de l'organisation effectuée dans l'intérêt général de la société.

Dans la charte de l'Association pour la promotion de l'ESS, on voit les valeurs que les acteurs-trices de l'ESS s'engagent à respecter (extraits) :

Bien être social

- Définir, protéger et développer l'utilité sociale de ses activités et s'écarter de toute organisation qui contribue à la violence, à la destruction et à diverses formes d'asservissement.
- Développer des relations économiques avec des filières de production qui offrent des

conditions de travail et de rémunération équitables.

- Poursuivre un but non lucratif ou à lucrativité limitée. Les éventuels profits sont prioritairement réinvestis pour promouvoir le but social de l'activité.

Démocratie et responsabilité

- Attribuer les responsabilités et les pouvoirs de décision au plus près de l'action et des usagers, en favorisant une structure horizontale.
- Consulter ses collaborateurs dans le choix et le renouvellement de ses responsables.

Environnement

- Connaître, appliquer et transmettre les solutions et pratiques plus respectueuses de l'environnement: tri des déchets, récupération, recyclage, utilisation d'énergies renouvelables, mobilité douce, économies d'énergie.

Travail

- Promouvoir une ambiance et des conditions de travail favorables à l'épanouissement des personnes.
- Rendre publique la rémunération des collaborateurs et veiller à limiter les écarts de l'échelle de salaire.
- Offrir un emploi stable et/ou évolutif aux employés.
- Valoriser les compétences et faciliter la formation continue.
- Intégrer des personnes en rupture ou difficulté professionnelle.

Cohérence

- Communiquer et informer de manière transparente et efficace en cohérence avec nos actes.
- Inscrire nos actions dans la durée.

Pour en savoir plus sur internet : www.apres-ge.ch